



Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-1

## RÈGLEMENTS TECHNIQUES - FOOTBALL (HOMMES)

### 1. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Chaque équipe du championnat peut aligner un maximum de quarante-huit (48) joueurs sur son formulaire d'admissibilité U SPORTS (avant le 1<sup>er</sup> octobre). Dans le cadre des demi-finales nationales (Coupe Mitchell et Coupe Uteck) et de la Coupe Vanier, l'alignement est augmenté à 48 joueurs.

### 2. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

Un maximum de 70 personnes peut occuper la zone du banc, y compris les athlètes, les entraîneurs et les encadreurs.

Remarque : Toute personne au-delà du maximum de 70 sera considérée un spectateur et devra prendre place dans les gradins.

### 3. PARTICIPANTS

#### 3.1 ÉQUIPES

Les équipes participantes seront :

- Représentante du SUA
- Représentante du RSÉQ
- Représentante des SUO
- Représentante de CO

Remarque : U SPORTS maintient une rotation de six (6) ans des conférences sportives qui s'affrontent chaque année dans les demi-finales de U SPORTS. Ainsi, la rotation des conférences pour les trois (3) prochaines années sera comme suit :

**2021 – Coupe Mitchell : SUA @ SUO / Coupe Uteck : ASUOC @ RSÉQ**

**2022 – Coupe Mitchell : RSÉQ @ SUO / Coupe Uteck : ASUOC @ SUA**

**2023 – Coupe Mitchell : SUA @ ASUOC / Coupe Uteck : SUO @ RSÉQ**

- 3.2 IDENTIFICATION (S/O)
- 3.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE (S/O)
- 3.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES (S/O)
- 3.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS (S/O)



**Septembre 2020**

**Règlements Techniques: Football (Hommes)**

**RT/5-2**

### 3.6 INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES

Les équipes qui représentent les conférences sportives dans les séries éliminatoires doivent faire leur dernière compétition au sein de leur conférence sportive au plus tard huit (8) jours avant leur participation dans les demi-finales auxquelles elles doivent participer.

### 3.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES (S/O)

## 4. COMPÉTITION

### 4.1 FORMAT DU CHAMPIONNAT

Chaque équipe participant au championnat d'une conférence sportive de U SPORTS participe à deux (2) matchs de coupe préliminaires – la Coupe Uteck et la Coupe Mitchell ; les deux équipes gagnantes se qualifient pour la Coupe Vanier.

### 4.2 SÉLECTION, CLASSEMENT, TIRAGE, GROUPEMENT, ESSAIS ET QUALIFICATIONS (S/O)

### 4.3 FORMULE ET FORMAT (S/O)

### 4.4 PROCÉDURES ET RÉCLAMATIONS

Les membres des équipes visiteuses doivent se tenir sur leur partie du terrain à l'intérieur de la ligne de 45 verges et doivent retourner sur la touche dans la zone réservée aux joueurs avant le début des présentations d'avant match de l'équipe locale.

### 4.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT

Le bureau U SPORTS travaillera de concert avec le comité hôte à l'élaboration de l'horaire. Une considération particulière sera accordée aux trajets des deux équipes impliquées ainsi qu'aux exigences des médias.

### 4.6 HORAIRE DES RENCONTRES

Le bureau U SPORTS et le Comité organisateur hôte établissent l'horaire des matchs pour les deux demi-finales ainsi que pour la Coupe Vanier, selon les disponibilités des installations et les exigences en termes de télédiffusion des événements.



**Septembre 2020**

**Règlements Techniques: Football (Hommes)**

**RT/5-3**

#### 4.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / ÉCHAUFFEMENT

Toutes les séances d'entraînement des équipes participant aux matchs des demi-finales devraient être réservées sur le site de l'événement selon la disponibilité des installations et l'heure d'arrivée des équipes.

Les équipes participant à la Coupe Vanier devraient réserver leurs créneaux d'entraînement sur le site selon la disponibilité des installations. Si le match de la Coupe Vanier est accueilli dans la ville de l'une des équipes participantes, LES DEUX équipes doivent s'entraîner aux heures et dans les installations prévues par le bureau U SPORTS.

Attention : Toutes les séances d'entraînement sont ouvertes aux médias.

#### 4.8 PROLONGATION ET TEMPS MORT

Tel que spécifié au livre de règles de jeu de l'Association canadienne de football de contact amateur (Article 6)

#### 4.9 BRIS D'ÉGALITÉ (S/O)

#### 4.10 RÉSULTATS ET STANDARDS (S/O)

#### 4.11 RECORDS ET STATISTIQUES (S/O)

### 5. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

#### 5.1 BALLON

Le ballon officiel utilisé pour les deux (2) matchs de demi-finales et pour celui de la Coupe Vanier sera le Wilson F-2000. Douze (12) ballons seront fournis pour les matchs de coupe.

#### 5.2 VIDÉOCASSETTES (FILM DU MATCH)

L'hôte de chaque match de championnat des conférences et matchs de coupe doivent filmer le match et assurer la disponibilité de l'enregistrement par le biais d'une plateforme d'échange vidéo dans un délai de quatre (4) heures à compter de la fin du match. DV Sport offrira des services d'échange vidéo via DOT Exchange.

Pour les matchs de coupe et la Coupe Vanier, les équipes participantes s'assureront, en collaboration avec l'équipe hôte, que les éléments suivants sont fournis à leurs adversaires :

1. La fiche d'affectation des effectifs des trois dernières parties ;
2. L'alignement des trois dernières parties ;
3. Tous leurs matchs (BORD DE TERRAIN et ZONE DE BUT)\*



**Septembre 2020**

**Règlements Techniques: Football (Hommes)**

**RT/5-4**

Dès que les vidéos des matchs auront été téléchargées sur la plateforme d'échange de vidéos, les deux universités concernées obtiendront l'accès aux vidéos. Cet accès ne sera pas accordé tant que les deux vidéos n'auront pas été téléchargées.

Aucun enregistrement du match ou photos ne pourront être réalisés par les dépisteurs d'une autre équipe, pour quelque raison que ce soit. Les entraîneurs peuvent assister aux matchs, mais ne peuvent pas filmer ce match ou tout autre match.

Lorsque des dépisteurs de la Ligue canadienne de football souhaitent enregistrer/filmer des matchs universitaires à des fins de dépistage, ils doivent en obtenir la permission de la part des deux équipes concernées. Lesdits enregistrements ne doivent pas être échangés ou prêtés à un entraîneur d'une équipe universitaire sans la permission des deux équipes concernées.

### 5.3 TRANSMISSION AVEC LA CABINE DES OBSERVATEURS

La transmission de vidéos entre le bureau d'observation et le bord terrain est autorisée.

### 5.4 TÉLÉPHONE DES OBSERVATEURS

Chaque équipe doit disposer de ses propres casques audio pour chaque match. Les équipes ont le droit d'utiliser un nombre illimité de canaux. Si le casque audio d'une équipe cesse de fonctionner, l'équipe adverse n'est pas requise de cesser d'utiliser leurs propres lignes audio.

## 6 UNIFORMES

6.1 U SPORTS se réserve le droit d'exiger que tous les participants à un Championnat U SPORTS arborent le logo U SPORTS. Ces logos seront fournis à chaque équipe en avance du championnat. L'emplacement des logos sera déterminé par U SPORTS et pourrait inclure les maillots, casques, dossards, casquettes, etc.

6.2 Dans le cadre du programme de football U SPORTS (matchs de coupe et Coupe Vanier), les équipes devront obtenir la permission de U SPORTS en vue du port des noms des joueurs à l'endos de leurs maillots. Décision à la discrétion de U SPORTS.

### 6.3 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS ET SERVIETTES

Ces directives ont pour but d'assurer une tenue vestimentaire des participants qui soit uniforme, homogène et, autant que possible, propre. L'apparence des membres d'une équipe doit être uniforme (tous les joueurs doivent être habillés de façon similaire).

### 6.4 MAILLOT ET CULOTTES



Septembre 2020

**Règlements Techniques: Football (Hommes)**

RT/5-5

À part les exceptions suivantes, le maillot et la culotte de football doivent être portés sans modification et tels que livrés originalement par le fournisseur.

1. Si des retouches sont nécessaires elles doivent être faites sur mesure et cousues à la machine. Elles ne doivent d'aucune façon modifier l'aspect du vêtement original.
2. Les manches peuvent être resserrées avec du ruban ou un nœud, sans toutefois que soit visible dans une position normale du corps.
3. Le maillot doit recouvrir tous les équipements protecteurs du corps et des bras. Il doit être bien ajusté pour qu'il puisse rester dans la culotte (le cas échéant) tout au long du match.
4. Le maillot peut être resserré en utilisant des lacets sur le côté uniquement.
5. Le ruban qui peut être utilisé pour resserrer l'uniforme doit être transparent ou de même couleur que cette partie de l'uniforme.

**6.5 CHAUSSETTES**

1. Il est préférable que la jambe soit recouverte par une seule chaussette étendue à son maximum (les chaussettes hautes doivent être étirées à leur longueur maximale). Il est permis de porter des chaussettes basses.
2. Si on porte une deuxième chaussette, celle-ci doit être blanche ou de l'une des couleurs principales de l'équipe.

**6.6 SOUS – VÊTEMENTS**

1. Les sous-vêtements qui peuvent être visibles durant un match doivent être aux couleurs principales de l'équipe, blancs ou gris.
2. Les sous-vêtements doivent être insérés dans la culotte (le cas échéant).

**6.7 ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES**

Ces pièces doivent aussi être harmonisées aux couleurs de l'équipe ou être de couleur blanche, noire ou grise.

**6.8 CASQUE**

Les joueurs doivent s'efforcer de porter un casque propre, aux rayures et autocollants correctement disposés et en harmonie avec les couleurs de l'équipe.

**6.9 SOULIERS**

Les souliers doivent être propres autant que possible.

**6.10 SERVIETTES**

Les serviettes et les autres articles portés avec l'uniforme doivent respecter les exigences suivantes :

1. Être insérés à l'avant de la culotte.
2. Ne pas dépasser plus de 12''.
3. Ne pas comporter d'inscriptions provocantes ou de nature commerciale.



Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-6

4. Être en harmonie avec les couleurs de l'équipe et ne pas ressembler aux drapeaux des officiels.

#### 6.11 COUVRE-CHEFS

1. Les couvre-chefs, tels les bandeaux ou bandanas peuvent être portés sous le casque, tant qu'ils ne sont pas visibles lorsque le casque est porté pendant le jeu.
2. Les couvre-chefs, tels les bandeaux ou les bandanas, ne doivent pas afficher de messages commerciaux ou provocateurs.

#### 6.12 MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ÉQUIPE

Le personnel qui est sur la touche doit porter des vêtements aux couleurs de l'équipe et ceux-ci doivent être appropriés au niveau de compétition.

#### 6.13 APPLICATION DU CODE VESTIMENTAIRE

1. Pendant que l'arbitre en chef et son adjoint rencontrent les entraîneurs 40 minutes avant le début du match, les autres officiels font l'inspection du terrain. Ces officiels signalent au préposé à l'équipement les infractions au code vestimentaire pour que les correctifs soient apportés avant le botté d'envoi.
2. Si un joueur débute le match en infraction au code vestimentaire, il se verra imputé une pénalité de 10 verges et il doit quitter le terrain pour au moins trois (3) jeux.
3. Certaines situations de jeu peuvent parfois causer des violations au code vestimentaire (ex. maillot sorti de la culotte, chaussettes descendues). On demande alors au joueur de corriger cette situation dès que possible.
4. Si un joueur ignore l'avertissement des officiels et qu'il continue d'enfreindre le code vestimentaire, il se verra imputé une pénalité de 10 verges et doit quitter le terrain pour au moins trois jeux.

### 7.0 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE

#### 7.1 Pénalités liées au port du casque

Aucune pénalité ne doit être donnée à un joueur qui perd son casque au cours d'une action de jeu, sauf si un joueur ne portant pas le ballon continue de participer au jeu après avoir perdu son casque. Si le porteur de ballon perd son casque, le jeu doit être immédiatement arrêté.

### 8.0 IDENTIFICATION DU CAPITAINE (S/O)

### 9.0 RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Les équipes participant à la Coupe Vanier doivent être en mesure de fournir les fiches d'affectation des joueurs de l'équipe aux réseaux de radiodiffusion et de télédiffusion pour midi, heure de l'est, le jour précédant la rencontre. Une amende selon la politique U SPORTS à cette fin sera imposée pour manquement.



Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-7

Pour les demi-finales, les équipes participantes doivent transmettre à leurs adversaires leur fiche d'affectation des joueurs, leur alignement et une copie de la vidéocassette du match de championnat de la conférence sportive.

Pour la Coupe Vanier, la fiche définitive d'affectation des joueurs, les alignements partants et l'alignement complet doivent être remis à l'équipe adverse et au réseau de télédiffusion une heure et demie (90 minutes) avant le début du match. L'heure et le lieu d'échange de ces éléments sont confirmés lors de la réunion de production de l'équipe de télévision.

## 10.0 EXIGENCES EN INSTALLATION (S/O)

## 11.0 RÈGLEMENTS

Le football U SPORTS est régi par le livre canadien des règles de jeu du football de contact avec les exceptions suivantes :

Note : Les modifications au Livre des règlements de Football Canada ne seront pas appliquées tant qu'elles n'auront pas été validées lors de la réunion CUFCA du mois de novembre.

11.1 Coupe Vanier : L'action de rabattre le ballon au sol (en guise de célébration) ne sera aucunement tolérée.

11.2 Les joueurs appelés à s'aligner hors position doivent se rapporter à l'officiel en chef. À la ligne de mêlée, le joueur doit lever la main pour indiquer clairement à la défensive qu'ils sont hors position.

### 11.3 BLOC VENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CHAMP DE VISION

Bloquer en dessous de la taille est légal sauf sur un botté ou un changement de possession.

### 11.4 BLOCAGE ILLÉGAL

Il est interdit à tout joueur, de l'une ou l'autre équipe, de bloquer un adversaire sous la ceinture, sauf si le bloc se produit dans la zone de mêlée, soit entre les 2 ailiers rapprochés positionnés normalement et 2 verges du côté de la zone défensive jusqu'à la position initiale qu'occupe le quart-arrière ou le botteur. Un joueur qui effectue un bloc sous la ceinture dans cette zone doit occuper une position dans cette zone au moment de la mise en jeu pour que le bloc soit légal.

NOTE : Si un tel bloc rassemble également les conditions pour susciter une pénalité pour rudesse excessive, par exemple, et de façon non exhaustive, en cas de blocage par derrière, blocage surprise, bloc de coupe ou bloc à rebours, alors le joueur sera uniquement pénalisé pour rudesse excessive.



Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-8

### 11.5 BLOC DE WEDGE

**Il est illégal pour trois (3) joueurs ou plus de s'aligner épaule contre épaule à moins de deux (2) verges l'un de l'autre et d'avancer ensemble dans une tentative de bloquer un porteur de ballon.**

**Punition P10 PBT ou PP**

**Règle 5, Section 2, article 6 de la LCF**

11.6 Il n'y a pas de règle de miséricorde.

11.7 Règle de la LCF: 13 joueurs dans le caucus à l'attaque. Le texte qui suit est extrait du livre de règles de la LCF, Règle 1, Section 11, Article 4. – Processus de substitution :

« Une équipe qui permet à plus de 12 joueurs de participer au caucus ou à la formation avant que le ballon n'ait été botté sera passible d'une pénalité pour substitution illégale. »

#### **Pénalité (L5)**

Cette règle sera appliquée, nonobstant le numéro du chandail du treizième joueur identifié :

Chaque fois que, sur un jeu, il est permis à une équipe d'utiliser des joueurs dont les numéros sont admissibles dans des positions inadmissibles ; qu'il n'y a pas de caucus ; et que la formation de botté est assumée. Il n'y aura pas de sifflet indiquant que le jeu est mort avant le botté si l'équipe a 13 joueurs sur le terrain : drapeau au moment du botté, permettre au jeu de procéder puis pénaliser pour « Trop de joueurs sur le terrain », si nécessaire.

Application de la règle :

- Caucus : Dans ce contexte, la pénalité est appliquée une fois que l'arbitre a identifié que l'Équipe A a 13 joueurs ou plus dans son caucus offensif. L'arbitre lance alors son drapeau, siffle et signale un arrêt du jeu. La pénalité est appliquée à compter de la ligne de mêlée actuelle et les essais se poursuivent.
- Sans caucus :
  - L'équipe A s'est enlignée sans caucus (i.e. offensive précipitée). Une fois que l'arbitre a identifié que l'équipe A a 13 joueurs ou plus dans sa formation offensive, l'arbitre doit lancer son drapeau, siffler et signaler l'arrêt du jeu. La pénalité est alors appliquée à compter de la ligne actuelle de mêlée et les essais se poursuivent.
  - ⊖ L'équipe A s'est enlignée sans caucus (i.e. en position de botté). Une fois que l'arbitre a identifié que l'équipe A a 13 joueurs ou plus dans sa formation offensive, l'arbitre doit permettre au jeu de se poursuivre et lancer son drapeau au moment de la remise directe (*snap*). Il permettra que le jeu se poursuive et pénalisera pour « Trop de joueurs sur le terrain » (ou option):





Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-9

\*Note : Il a été déterminé par U SPORTS que le caucus offensif ne devient officiel qu'au moment où le quart arrière pénètre dans le caucus.

11.8 L'arbitre-chef n'est pas tenu de différer le décompte des 20 secondes lors de substitutions de l'équipe en défensive.

#### 11.9 RUDESSE CONTRE LE PASSEUR

**L'action de lancer le ballon mettant le passeur en position vulnérable face aux blessures, des règles spéciales pour rudesse sur le passeur s'appliquent.** Une fois que la balle est lancée, les joueurs défensifs doivent éviter tout contact inutile avec le passeur. Un joueur peut être pénalisé en cas de rudesse inutile contre le passeur, y compris, sans s'y limiter, dans les situations suivantes :

(a) Contact inutile le passeur, notamment en le jetant ou en le projetant violemment au sol et en lui tombant par-dessus avec tout son poids.

(b) Tout coup au-dessus des épaules du passeur.

(c) Tout défenseur lancé dans sa course doit tenter d'éviter de heurter avec force le passeur dans sa zone protégée au niveau des genoux ou en-dessous, qu'il se dirige librement vers le passeur ou qu'il vienne d'éviter un bloqueur.

(d) Attaque d'un passeur qui, après avoir lancé la balle, se tient immobile ou part en arrière et se trouve donc clairement hors de l'action et y demeure.

(e) En cas de glissade pieds en avant du quart-arrière, tout contact inutile doit être évité. La glissade doit être effectuée de façon à permettre au défenseur d'éviter tout contact.

(f) Choc du passeur, si la source de contact initiale ou primaire est effectuée par le biais du casque du défenseur.

11.10 La pénalité pour mains au visage s'aligne sur la règle 4.3.5 actuelle de la LCF pour Bloc illégal avec les mains au visage

« Aucun joueur, de l'une ou l'autre équipe, ne peut lancer ses mains vers l'avant au-dessus des épaules pour toucher son adversaire au cou, au visage, à la tête ou au protecteur facial. Cette interdiction ne s'applique pas au porteur du ballon qui utilise la technique du « bras tendu » quand il n'y a aucune saisie du protecteur facial. PÉNALITÉ : P10

11.11 Suite à l'annonce des 3 minutes du quatrième quart, les équipes doivent faire un botté d'envoi après avoir réalisé un botté de placement.

11.12 Le règlement sur le « ciblage » sera appliqué conformément aux RÈGLEMENTS DU FOOTBALL AMATEUR CANADIEN AVEC CONTACT, à l'exception de ce qui suit :

11.12.1 Le règlement 7 section 2 article 6 page 52 paragraphe 2 sera interprété comme suit :



Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-10

« Prendre pour cible » est défini comme une action d'un joueur qui vise délibérément la région du cou ou de la tête d'un adversaire en vue d'un contact forcé, qui va au-delà d'un plaqué légal, d'un bloc légal ou d'une action de jouer le ballon...

11.12.2 Il n'y aura pas d'expulsion automatique, seule une pénalité de 25 verges sera appliquée;

11.12.3 Toute pénalité pour ciblage sera automatiquement révisée par la structure disciplinaire.

11.12.3.1 À la suite du processus d'examen, le joueur fautif et son équipe seront informés du résultat dans les 48 heures suivant l'infraction;

11.12.3.2 Si le ciblage est confirmé, le joueur sera suspendu pour le prochain match prévu au calendrier de l'équipe;

11.12.3.3 Si le ciblage est invalidé, aucune pénalité supplémentaire ne sera imposée;

11.12.3.4 En cas de doute à savoir si le règlement sur le ciblage doit être appliqué, l'officiel péchera par excès de prudence et imposera une pénalité de 15 verges à l'équipe fautive.

## 12. RÉUNIONS

### 12.1 RÉUNION TECHNIQUE DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs des équipes participantes sont convoqués par le comité organisateur pour une réunion technique qui doit se tenir avant le match de championnat.

### 12.2 RÉUNION ANNUELLE DES ENTRAÎNEURS

Les réunions annuelles de l'ACEFU se tiennent durant la semaine de la Coupe Vanier (pour un match de la Coupe Vanier disputé un samedi) :

- Les conférences sportives se réunissent le mercredi matin ;
- les comités se réunissent le mercredi après-midi et
- l'assemblée générale (session plénière) de l'Association (ACEFU) se tient le jeudi.

### 12.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS (S/O)

### 12.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

La date et l'heure de la conférence de presse d'un championnat sont à la discrétion du Comité hôte organisateur, en consultation avec le secrétariat de U SPORTS. Les entraîneurs en chef et au minimum 3 joueurs doivent être présents.



Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-11

## 13.0 OFFICIELS

### 13.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

U SPORTS paie les frais de déplacements de sept (7) officiels pour les matchs des demi-finales et pour la Coupe Vanier.

### 13.2 AFFECTATIONS

Matchs de demi-finales

Sept (7) officiels seront assignés à chacun des matchs de demi-finales en consultation avec les répartiteurs de football de chacune des conférences sportives ; quatre (4) arbitres proviennent de la conférence sportive hôte et les trois (3) autres de la conférence sportive adverse, comme suit :

Conférence de l'équipe hôte : arbitre, juge de ligne en chef, juge adjoint, juge de terrain  
Conférence de l'équipe visiteuse : juge arbitre, juge de ligne, juge arrière

Remarque : L'évaluateur sur le site pour chacun des matchs de demi-finales sera le répartiteur/évaluateur de la conférence de l'équipe hôte de la demi-finale.

Coupe Vanier :

Sept (7) officiels seront assignés à la Coupe Vanier en consultation avec les répartiteurs de football de chacune des conférences sportives. L'affectation des officiels pour la Coupe Vanier est basée sur une rotation de 4 ans entre les quatre conférences sportives. La rotation peut être modifiée, à la discrétion du secrétariat U SPORTS, dans le but de respecter l'exigence d'un arbitre bilingue lorsque le match de la Coupe Vanier est accueilli par RSEQ.

<b>2020 :</b>	<b>Arbitre SUO</b>	<b>2021 :</b>	<b>Arbitre ASUOC</b>
	<b>Juge arbitre SUA</b>		<b>Juge-arbitre RSEQ</b>
	<b>Juge de ligne en chef SUO</b>		<b>Juge de ligne en chef RSEQ</b>
	<b>Juge de ligne RSEQ</b>		<b>Juge de ligne SUO</b>
	<b>Juge de côté RSEQ</b>		<b>Juge de côté SUO</b>
	<b>Juge de champ ASUOC</b>		<b>Juge de champ SUA</b>
	<b>Juge de terrain ASUOC</b>		<b>Juge de terrain ASUOC</b>
<b>2022 :</b>	<b>Arbitre SUA</b>	<b>2023 :</b>	<b>Arbitre RSEQ</b>
	<b>Juge-arbitre SUO</b>		<b>Juge-arbitre ASUOC</b>
	<b>Juge de ligne en chef ASUOC</b>		<b>Juge de ligne en chef SUO</b>
	<b>Juge de ligne RSEQ</b>		<b>Juge de ligne ASUOC</b>
	<b>Juge de côté ASUOC</b>		<b>Juge de côté SUO</b>



Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-12

**Juge de champ RSEQ  
Juge de terrain SUO**

**Juge de champ SUA  
Juge de terrain RSEQ**

Remarque : L'évaluateur sur le site pour la Coupe Vanier sera le répartiteur/évaluateur de la conférence de l'équipe hôte du match de championnat.

13.3 NEUTRALITÉ (S/O)

13.4 QUALIFICATIONS (S/O)

13.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

*Les per diem*, l'hébergement (occupation double) et le transport terrestre pour les 7 officiels du match.

13.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

13.7 OFFICIELS SUBSTITUTS

2019 : Arbitre – 200\$ Officiels – 185\$. (total de 1 495\$ incluant 1 officiel remplaçant)

2020 : Arbitre – 210\$ Officiels – 195\$. (total de 1 575\$ incluant 1 officiel remplaçant)

2021 : Arbitre – 220\$ Officiels – 205\$. (total de 1 655\$ incluant 1 officiel remplaçant)

13.8 STAND BY OFFICIAL

There will be one Standby Official.

13.9 PROCESSUS DE SÉLECTION

Le secrétariat de U SPORTS travaillera avec les répartiteurs de football de chacune des quatre conférences sportives pour assurer la sélection des officiels for les matchs de demi-finales et de la Coupe Vanier. Les répartiteurs régionaux ciblent les candidats possibles et transmettent leurs sélections au secrétariat de U SPORTS ainsi qu'au répartiteur sur le site des conférences hôtes des matchs de demi-finales et de la Coupe Vanier. On tient compte du rendement au cours de la saison. La liste des noms doit ensuite être transmise par le répartiteur de football au secrétariat de U SPORTS au plus tard 30 jours avant le début des matchs de demi-finales et de la Coupe Vanier.

13.10 AFFECTATION AUX MATCHS

Il relève de la responsabilité de l'évaluateur local (sur le site) de travailler en consultation avec le Comité organisateur hôte et le secrétariat de U SPORTS afin d'assurer que les dispositions nécessaires soient prises pour les officiels des matchs.

14.0 PRIX et TROPHÉES



Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-13

*\*Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.*

#### 14.1 ÉTOILES CANADIENNES

- 14.1.1 On nomme une première et une deuxième équipe, chacune composée de 27 joueurs.
- 14.1.2 Les nominations doivent être soumises par le biais du système en ligne de U SPORTS.
- 14.1.3 Le Comité de sélection sera composé de deux délégués de chacune des conférences sportives pour un total de huit membres (équipes occupant le bas du classement). Le Président du Conseil des entraîneurs fournira les noms au secrétariat de U SPORTS au plus tard le 19 octobre. Le Président du Conseil des entraîneurs connaîtra le processus de sélection des Étoiles canadiennes et des récipiendaires de prix majeurs et aura droit de vote en cas d'égalité. Les représentants des conférences ne peuvent pas voter pour les nominés de leur propre conférence.
- 14.1.4 Chaque conférence sportive doit soumettre au moins un candidat à l'équipe d'étoiles par position : L'équipe d'étoiles à l'attaque est composée d'un centre, de deux gardes, de deux bloqueurs, de quatre receveurs, de deux arrières, et d'un quart arrière. Les critères de sélection doivent être communiqués annuellement.
- 14.1.5 Chaque conférence sportive doit soumettre au moins un candidat à l'équipe d'étoiles par position : L'équipe d'étoiles en défensive est composée de deux bloqueurs défensifs, de deux ailiers défensifs, de trois secondeurs (incluant les postes de « nickel et sam »), d'un maraudeur, de deux demi-défensifs et de deux demi-défensifs de coin. Les critères de sélection doivent être communiqués annuellement.
- 14.1.6 L'équipe d'étoiles des spécialistes est composée d'un botteur de dégagement, d'un botteur de placements et d'un spécialiste des retours de bottés. Les critères de sélection doivent être communiqués annuellement.
- 14.1.7 Les conférences de RSÉQ, ASUOC et SUA proposent un maximum de vingt-trois (23) nominations pour la sélection des équipes d'étoiles canadiennes, excluant les trophées Peter Gorman et Russ Jackson. Le SUO proposera un maximum de trente (30) joueurs pour considération. Les vidéos doivent inclure toutes les positions en nomination (y compris le botteur de placement, le botteur de dégagement et le retourneur de botté). Qui plus est, chaque conférence sportive est responsable de soumettre un maximum de vingt-trois (23) vidéos (30 pour le SUO). Dans l'éventualité où une conférence soumettrait un nombre de vidéos au-delà de la limite permise, le représentant de la conférence pourra réduire ce nombre jusqu'à la limite permise.
- 14.1.8 Chacune des mises en nomination d'un Étoilé canadien/récipiendaire d'un prix majeur doit se limiter à un (1) clip vidéo par joueur. Le film doit être téléchargé au service d'échange de vidéos. Des instructions de téléchargement seront distribuées en avance de la date butoir. La vidéo d'accompagnement doit comporter un maximum de 12 jeux. Chaque film doit être libellé avec les renseignements suivants :
  - 1) Nom, position, numéro du maillot, établissement fréquenté par le candidat
  - 2) Un maximum de trois (3) jeux où le candidat s'exécute hors position (par exemple, au sein d'unités spéciales) peut être inclus pour démontrer sa versatilité).



Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-14

Instructions :

Identifier le candidat par la couleur et le numéro de son maillot.

Identifier la position où il joue : soyez spécifique. Si nécessaire, localisez-le à l'écran.

Le plus brièvement possible, décrivez ce que fait le candidat lors du jeu (action).

Exemples – réception 25 verges, bloc piège, plaquage, « sack » (plaquage du quart), botté de retour de 50 verges.

Le clip du joueur doit contenir une diapositive de présentation incluant les informations suivantes :

a) Une photo de l'athlète

b) Ses statistiques de la saison

c) La façon dont le joueur est identifié dans le clip (cercle, flèche...) et son numéro de chandail

d) Un résumé du clip

- 14.1.9 Le choix des étoilés de chaque conférence doit être confirmé et diffusé (via le système du site Web de U SPORTS) aux entraîneurs concernés le jeudi avant le match de demi-finale de la conférence.
- 14.1.10 Tous les représentants des conférences sportives ont le droit de voter pour tout candidat sur l'équipe d'étoiles canadiennes, quelle que soit leur conférence sportive d'origine.
- 14.1.11 La sélection des équipes d'étoiles doit tenir compte uniquement des statistiques des matchs du calendrier régulier (maximum de huit rencontres).
- 14.1.12 La réunion par conférence téléphonique du comité de sélection des étoiles canadiennes aura lieu le week-end des finales de conférence (samedi et dimanche).
- 14.1.13 Le vote (et/ou les classements) de chaque membre du comité de sélection ayant droit de vote sera circulé parmi tous les Entraîneurs en chef de SIC une fois le processus complété.
- 14.1.14 Pour être choisi sur l'une ou l'autre des équipes d'étoiles, les candidats doivent avoir été sélectionnés sur l'équipe d'étoiles de leur conférence.
- 14.2 ATHLÈTE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE (TROPHÉE HEC CRIGHTON)
- 14.2.1 Le processus de sélection est identique à celui des équipes d'étoiles
- 14.2.2 Le récipiendaire de ce trophée doit d'abord avoir été nommé à ce titre dans sa propre conférence sportive, si celui-ci existe.
- 14.3 JOUEUR DÉFENSIF PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE (TROPHÉE DU PRÉSIDENT)
- 14.3.1 Joueur par excellence de l'année en défensive (excluant les joueurs de ligne)
- 14.3.2 Le processus de sélection est identique à celui des équipes d'étoiles
- 14.3.3 Le récipiendaire de ce trophée doit d'abord avoir été nommé à ce titre dans sa propre conférence sportive, si celui-ci existe.



**Septembre 2020**

**Règlements Techniques: Football (Hommes)**

**RT/5-15**

- 14.4 JUGE DE LIGNE DE L'ANNÉE (TROPHÉE J. P. METRAS)
- 14.4.1 Joueur de ligne par excellence de l'année.
  - 14.4.2 Le processus de sélection est identique à celui des équipes d'étoiles
  - 14.4.3 Le récipiendaire de ce trophée doit d'abord avoir été nommé à ce titre dans sa propre conférence sportive, si celui-ci existe.
- 14.5 RECRUE DE L'ANNÉE (TROPHÉE PETER GORMAN)
- 14.5.1 Recrue par excellence de l'année
  - 14.5.2 Restreint aux étudiants athlètes de 21 ans ou moins au premier septembre et aux récents diplômés d'une école secondaire ou d'un Cégep qui sont à leur première année d'admissibilité
  - 14.5.3 Le processus de sélection est identique à celui des équipes d'étoiles
  - 14.5.4 Le récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommé Recrue de l'année dans sa propre conférence sportive, si ce prix existe.
- 14.6 ÉTUDIANT ATHLÈTE ENGAGÉ DANS SON MILIEU (PRIX RUSS JACKSON )
- 14.6.1 Le lauréat est celui qui présente des résultats remarquables au plan sportif, au niveau des études et comme citoyen.
  - 14.6.2 Les nominations pour les trophées Russ Jackson doivent être accompagnées d'une vidéocassette présentant un maximum de douze jeux différents du joueur proposé.
  - 14.6.3 Le récipiendaire de ce prix doit d'abord avoir été nommé à ce titre dans sa propre conférence sportive, si celui-ci existe.
  - 14.6.4 Un athlète ne peut remporter ce prix qu'une seule fois.
- 14.7 ENTRAÎNEUR DE L'ANNÉE (TROPHÉE FRANK TINDALL)
- 14.7.2 Le récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommé Entraîneur de l'année dans sa propre conférence sportive, si ce prix existe.
- 14.8 ENTRAÎNEUR ADJOINT BÉNÉVOLE (PRIX GINO FRACAS)
- 14.8.1 Football Canada assume la coordination et les frais associés à l'octroi de ce prix.
  - 14.8.2 Le processus de sélection est diffusé annuellement par Football Canada.
- 14.9 BANNIÈRE DE U SPORTS ET TROPHÉE
- 14.9.1 COUPE VANIER  
Remise à l'équipe championne de la Coupe Vanier
  - 14.9.2 COUPE UTECK (TROPHEE UNIQUEMENT)  
Remise à l'équipe championne de la Coupe Uteck
  - 14.9.3 COUPE MITCHELL (TROPHEE UNIQUEMENT)  
Remise à l'équipe championne de la Coupe Mitchell



Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-16

#### 14.10 MÉDAILLES DU CHAMPIONNAT

Médailles d'or et d'argent remises aux membres des deux équipes finalistes à la Coupe Vanier.

#### 14.11 JOUEUR LE PLUS UTILE DU COUPE VANIER (TROPHÉE TED MORRIS)

Choisi par l'analyste principal à la télévision quand le match est télédiffusé.

#### 14.12 JOUEUR PAR EXCELLENCE DU MATCH DE CHAMPIONNAT (TROPHÉE BRUCE COULTER)

14.12.1 Joueur en attaque ou en défensive, en tenant compte du choix pour le trophée Ted Morris.

14.12.2 Choisi par l'analyste principal à la télévision quand le match est télédiffusé.

#### 15.0 COMITÉS

##### 15.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat et il agit à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de U SPORTS tel que stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de U SPORTS. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de U SPORTS.

Le comité de direction des Coupes Mitchell et Uteck sera composé des personnes suivantes:

1. Le responsable du championnat, qui agira comme président sans droit de vote;
2. Le délégué officiel de U SPORTS;
3. Le délégué technique (répartiteur/évaluateur des officiels);
4. Un 4<sup>ième</sup> représentant nommé par U SPORTS.

Le quorum exigera la présence de trois des membres ou leurs suppléants.

Le comité de direction de la Coupe Vanier sera composé des personnes suivantes :

1. Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote ;
2. Le délégué officiel de U SPORTS;
3. Le délégué technique (répartiteur/évaluateur des officiels) ;
4. Le président du Conseil des entraîneurs, ou son suppléant.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas





Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-17

examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 90.70.4.1.1 de U SPORTS (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de U SPORTS. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de U SPORTS et au comité de discipline de U SPORTS.

U SPORTS s'attend à que les représentants des universités membres et ou de U SPORTS qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

#### 90.70.4.1.1 PROCÉDURES À SUIVRE LORS D'INCONDUITES

Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de U SPORTS (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

1. Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
2. Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;
3. Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
4. Résumer l'information dans un rapport écrit.

Le directeur générale transmet une copie du rapport au président de U SPORTS qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de U SPORTS – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

15.2 JURY D'APPEL (S/O)

15.3 DÉLÉGUÉS (S/O)

16.0 ANNEXES

16.1 ANNEXE A – RÈGLES DE JEU OFFICIELLES DE LA LNF : RÈGLE 12, SECTION 2, ARTICLE 7

Article 7 : Joueurs vulnérables. Il s'agit d'une faute lorsqu'un joueur amorce inutilement un contact avec un joueur qui n'est pas en position de se défendre.



Septembre 2020

Règlements Techniques: Football (Hommes)

RT/5-18

- (a) Les joueurs qui ne sont pas en position de se défendre sont comme suit :
- (1) Un joueur en motion d'effectuer une passe ou qui vient tout juste de le faire ;
  - (2) Un receveur en motion de recevoir une passe ; ou qui vient tout juste de capter une passe et n'a pas le temps de se protéger, ou qui n'a visiblement pas amorcé sa course. Si le receveur/coureur est en mesure d'éviter ou de contourner un contact imminent, il n'est plus considéré un joueur vulnérable ou sans défense ;
  - (3) Un coureur déjà capturé par un plaqueur et dont le progrès sur le terrain a été interrompu ;
  - (4) Un retourneur de botté d'envoi ou de dégagement qui tente un botté dans les airs ;
  - (5) Un joueur au sol ;
  - (6) Un botteur/dégageur au moment du botté ou du retour (consulter également l'Article 6(g) pour les restrictions additionnelles vis-à-vis un botteur/dégageur) ;
  - (7) Un quart-arrière en aucun temps après une perte de possession (consulter également l'Article 8(f) pour les restrictions additionnelles vis-à-vis un quart-arrière après un changement de possession) ;
  - (8) Un joueur qui est pris de court par un bloqueur alors que le bloqueur offensif va de l'avant ou en parallèle à sa propre ligne de fond et approche l'adversaire de l'arrière ou du côté, et
  - (9) Un joueur qui est protégé contre un bloc illégal (voir Article 2) ;
  - (10) Le joueur attaquant qui tente une remise en jeu pendant un botté de précision ou un botté d'essai.
- (b) Le contact défendu à l'endroit d'un joueur vulnérable est comme suit :
- (1) Frapper fortement la tête ou la région du cou d'un joueur vulnérable avec le casque, le masque, l'avant-bras, ou l'épaule, même si le contact initial du casque ou du masque du défenseur est à un niveau inférieur au cou du passeur et indépendamment du fait que le joueur défensif se serve également de ses bras pour plaquer le joueur vulnérable en l'encerclant ou en le saisissant ; ou
  - (2) Baisser la tête et foncer vers l'adversaire avec le haut/couronne de la tête ou du front/la racine des cheveux/parties du casque visant toute partie du corps que ce soit du joueur vulnérable ;  
ou :
  - (3) Foncer illégalement dans un adversaire vulnérable. Il s'agit d'un élan illégal si un joueur (i) quitte le sol avec ses deux pieds pour s'élaner vers l'avant et vers le haut sur son adversaire, et (ii) utilise toute partie de son casque (y compris le haut/la couronne ou des parties du front/racine des cheveux) pour amorcer un contact violent avec toute partie du corps de son adversaire.

Remarque : Ceci ne s'applique pas au contact à l'endroit d'un coureur, sauf si ce coureur est toujours considéré un joueur vulnérable, tel que défini à l'Article 7 ci-dessus.

N.B. 1 : Les dispositions décrites à (2) ne défendent pas un contact fortuit du masque ou du casque au moment d'un plaquage ou bloc conventionnel d'un adversaire.

N.B. 2 : Un joueur qui amorce un contact avec un adversaire vulnérable a la responsabilité d'éviter tout acte illégal. Ceci comprend un contact illégal qui peut survenir au moment où un joueur tente de dérober le ballon à un adversaire. Cette stricte responsabilité s'applique à tout contact à l'endroit d'un adversaire vulnérable même si l'adversaire est un joueur en plein envol qui retourne



**Septembre 2020**

**Règlements Techniques: Football (Hommes)**

**RT/5-19**

au sol ou dont le corps est autrement en mouvement et indépendamment de toute motion, tel que baisser sa tête ou se recroqueviller sur lui-même en anticipation du contact.

Pénalité : Pour rudesse excessive : Perte de 15 verges et un premier essai réussi automatiquement. Le joueur fautif peut être disqualifié si le geste est jugé flagrant par l'(les) officiel(s).